

3.5 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le **salaires annuel en équivalent temps plein** (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année, mesuré en équivalent temps plein. En 2017, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 20 940 euros (*figure 1*). Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 23 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 53 % à celui des temps complets.

Le revenu salarial augmente avec l'âge jusqu'à 54 ans. Celui des moins de 25 ans est en moyenne inférieur de 72 % à celui des 50-54 ans : d'une part, leur salaire moyen en EQTP est inférieur de 44 %, en raison principalement de leur moindre expérience professionnelle ; d'autre part, leur volume de travail moyen est moitié moindre, en raison d'une insertion sur le marché du travail qui peut débiter en cours d'année, mais aussi d'allers-retours entre emploi et chômage et d'une part élevée de contrats à temps partiel.

Le revenu salarial augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long (bac + 3 ou plus) ont un revenu salarial 2,4 fois supérieur à celui des non-diplômés. Cela correspond avant tout à des différences de salaires en EQTP (deux fois plus élevés pour les plus diplômés) et, dans une moindre mesure, à des disparités de volume de travail.

Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen de 41 650 euros, soit 2,7 fois celui des ouvriers et 3,0 fois celui des employés, du fait de salaires en EQTP plus élevés et, dans une moindre mesure, d'un volume de travail plus

important. Le revenu salarial est plus élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 9 %), le volume de travail y étant supérieur sur l'année (+ 11 %). En revanche, le salaire en EQTP est en moyenne un peu plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Entre 1995 et 2009, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,7 % par an en euros constants. Il a ensuite diminué entre 2009 et 2013, de 0,4 % en moyenne par an (*figure 2*). Après trois années consécutives de croissance (+ 0,8 % en moyenne par an de 2013 à 2016), le revenu salarial cesse de progresser en 2017 (- 0,1 %), sous l'effet de la baisse du volume de travail (- 1,2 %). Sur l'ensemble de la période, l'évolution de revenu salarial a été plus favorable aux femmes (+ 0,7 %) qu'aux hommes (+ 0,4 %), et l'écart de niveau entre les femmes et les hommes a légèrement diminué.

Les revenus salariaux sont plus dispersés que les salaires en EQTP, car ils prennent en compte les écarts de volume de travail. Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés en 2017 perçoivent moins de 2 610 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 37 970 euros, soit 14,6 fois plus (**rapport interdécile** D9/D1) (*figure 3*). Les écarts relatifs sont plus importants dans la moitié basse de la distribution que dans la moitié haute : le rapport entre la **médiane** et le 1^{er} **décile** (D5/D1) est de 7,1, contre 2,0 entre le 9^e décile et la médiane (D9/D5). La dispersion du revenu salarial est plus forte parmi les femmes que parmi les hommes dans la moitié inférieure de la distribution. Elle est également plus forte chez les non-diplômés que chez les diplômés. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des non-diplômés. ■

Avertissement

En raison d'une révision dans le mode de calcul du volume de travail, les chiffres en niveau ne sont pas directement comparables à ceux publiés dans l'édition 2019. En revanche, les évolutions entre deux années présentées ici sont estimées à méthodologie identique.

Définitions

Le **revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales et contributions sociales (CSG et CRDS).

Le **salaires annuel en équivalent temps plein** (EQTP) est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un salarié ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. **Rapport interdécile, médiane, décile** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.
- « Le revenu salarial s'établit à 20 540 euros en moyenne en 2015 », *Insee Focus* n° 101, novembre 2017.
- « Les évolutions annuelles de revenu salarial le long de l'échelle salariale : quels constats selon l'âge, le sexe et le secteur ? », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Revenu salarial annuel moyen en 2017

	Revenu salarial moyen	Salaire annuel moyen en équivalent temps plein	Volume de travail moyen en équivalent temps plein
	(en euros)		
Ensemble	20 940	28 030	0,75
Sexe			
Femmes	18 180	25 360	0,72
Hommes	23 610	30 410	0,78
Âge			
Moins de 25 ans	7 490	17 680	0,42
25 à 39 ans	19 220	25 010	0,77
40 à 49 ans	25 030	30 150	0,83
50 à 54 ans	26 340	31 370	0,84
55 ans ou plus	25 280	33 480	0,76
Niveau de diplôme			
Sans diplôme	14 720	21 090	0,70
CAP, BEP ou moins	17 640	23 160	0,76
Bac	20 060	24 950	0,80
Bac + 2	25 270	29 620	0,85
Bac + 3 ou plus	35 940	41 250	0,87
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise salariés	41 650	47 600	0,88
Professions intermédiaires	23 030	28 010	0,82
Employés	13 780	20 630	0,67
Ouvriers	15 180	21 380	0,71
Condition d'emploi			
Temps complet	24 490	29 100	0,84
Temps partiel	11 450	23 180	0,49
Secteur			
Secteur privé	20 530	28 200	0,73
Fonction publique	22 370	27 500	0,81

Note : le revenu salarial est calculé sur l'ensemble des salariés, tandis que la décomposition en salaire en équivalent temps plein et en volume de travail n'est réalisée que sur les individus pour lesquels on peut calculer un volume de travail en équivalent temps plein. La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

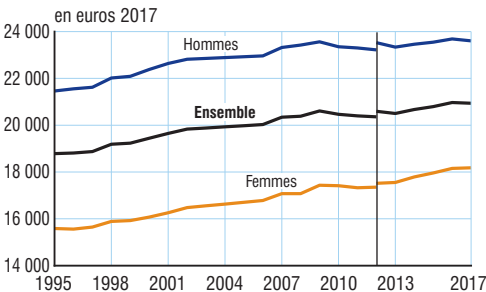
Source : Insee, panel tous salariés.

2. Revenu salarial annuel moyen selon le sexe entre 1995 et 2017

Note : évolutions lissées entre 2002-2006. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire (CPSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Le montant de ces cotisations a été estimé pour 2012, afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et en 2013.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel tous salariés.



3. Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe et le niveau de diplôme en 2017

	Ensemble	Femmes	Hommes	Sans diplôme	CAP, BEP ou moins	Bac	Bac + 2	Bac + 3 ou plus
Revenu salarial (en euros)								
1 ^{er} décile (D1)	2 610	2 240	3 100	2 150	3 510	5 370	8 670	10 760
1 ^{er} quartile	9 350	8 140	11 130	7 080	10 110	12 720	17 130	20 850
Médiane (D5)	18 570	16 960	20 220	14 750	17 590	18 980	23 410	29 580
3 ^e quartile	26 580	24 190	29 000	20 360	22 960	25 270	30 970	42 190
9 ^e décile (D9)	37 970	33 240	42 670	25 730	29 480	33 360	40 880	62 090
Indicateurs d'inégalités								
Rapport interdécile D9/D1	14,6	14,8	13,7	11,9	8,4	6,2	4,7	5,8
D9/D5	2,0	2,0	2,1	1,7	1,7	1,8	1,7	2,1
D5/D1	7,1	7,6	6,5	6,8	5,0	3,5	2,7	2,7

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel tous salariés.